

DIPER

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél : 04 74 45 58 86

PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES RENTREE SCOLAIRE 2022

NOTE CONCERNANT LE RENONCEMENT AU CONCOURS

Si vous décidez de renoncer au bénéfice du concours CRPE 2022 vous voudrez bien rédiger un courrier à madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain que vous adresserez par courriel à :

ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

En objet du courriel vous indiquerez : **renoncement au concours CRPE 2022**

Le courrier comportera vos noms, prénoms, et coordonnées et indiquera le motif de votre renoncement au bénéfice du concours CRPE 2022.

Suite à l'envoi par courriel de ce courrier, vous recevrez un accusé de réception de la bonne prise en compte de votre renoncement.

RAPPEL : l'affectation dans le département est prononcée par le Rectorat de l'académie de Lyon. Elle résulte de votre rang de classement au concours. Les situations personnelles et familiales ne sont pas prises en considération.